

LES GARANTIES D'ASSURANCE DE VOTRE LICENCE FFE

(contrat GAN n°086181807)

MARSH
Leader Mondial
du Courtage d'Assurance

et pour + de garanties

Vous êtes licencié à la FFE : la licence vous assure pendant la pratique de l'escrime contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (Garantie Responsabilité Civile).

La FFE vous conseille fortement de vous assurer également contre les risques d'accidents corporels dont vous pouvez être victime lors de la pratique de l'escrime (garanties Individuelle Accident).

Outre la garantie de base, la FFE vous propose les **OPTIONS A et B**, qui permettent d'améliorer votre couverture d'assurance en cas de décès, d'invalidité, ou d'arrêt de travail.

Ainsi, vous et vos ayants droit êtes encore mieux assurés contre les conséquences d'un accident d'escrime.

Les garanties souscrites s'appliquent dans le monde entier. Elles prennent effet pour le licencié à la date à laquelle il aura effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

Sont exclus : les maladies ; les actes intentionnels tels que suicide, actes malveillants des bénéficiaires ; les frais de cures thermales ou balnéaires ; les dommages résultant des sports suivants :

boxe, catch, spéléologie, chasse et plongée sous-marine, motonautisme, yachting, sports aériens, alpinisme, varappe, hockey sur glace, bobsleigh, saut à ski, sports motorisés.

Pour manifester votre choix, il vous suffit de cocher la case correspondante sur le coupon prévu à cet effet.

Afin de mieux protéger les adhérents de la FFE, il vous est proposé une formule «PROTECTION TOTALE», garantissant le licencié contre les risques de décès, d'invalidité ou d'incapacité temporaire de travail en tous lieux, 24h/24 et 7j/7.

Pour un supplément de 130,80 € TTC par rapport à l'Option B, vous êtes couvert toute la saison quelle que soit la cause de l'accident*, pendant les activités FFE mais également pendant votre vie privée.

Cette option donne droit :

- Au versement d'un capital de 50.000 € en cas de décès.
- Au versement d'un capital en cas d'invalidité permanente partielle ou totale de 90.000 €, réductible selon le taux d'invalidité de la victime.
- Au versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail : prise en charge de la perte de salaire justifiée avec un maximum de 40 € par jour, versés pendant 365 jours à compter du 16ème jour d'arrêt.

Pour souscrire à cette formule 24/24, il vous suffit de compléter le présent coupon et de l'adresser à la FFE accompagné du règlement libellé à l'ordre de MARSH SA.

* sous réserve des conditions du contrat GAN 086181807 disponible sur le site Internet de la FFE.

NOM :

Prénom :

J'adhère à la «PROTECTION TOTALE» et je joins mon règlement par chèque à l'ordre de MARSH SA.

Signature :

Bienvenue à la FFE SAISON 2010/2011

C'est avec plaisir que nous allons vivre ensemble cette nouvelle saison sportive et c'est dans le but de vous aider à mieux la préparer que nous vous invitons à lire attentivement ce document.



FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME
Tour Galliéni II
36, avenue du Général de Gaulle
93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 20 50 - FAX : 01 43 62 20 99
E-mail : ffe@escrime-ffe.fr / www.escrime-ffe.fr

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

déclarer tout accident ou dommage dans les 5 jours à :
MARSH - DEPARTEMENT SPORTS - SERVICE GESTION
Tour Ariane - La défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

N° AZUR 0 810 359 359 (*) Prix d'un appel local
Assistance rapatriement Convention MUTUAIDE N°08/3394
Tél. +33.1.45.16.64.64 (*) Pour un sinistre à l'étranger



MARSH
Leader Mondial
du Courtage d'Assurance

Une licence peut être prise à compter du premier septembre de la saison sportive concernée jusqu'au trente et un juillet de l'année suivante.

L'autorité médicale appose son cachet, sa signature et précise la date d'effet de la non-contre-indication à la pratique de l'escrime sur un certificat médical remis obligatoirement au club avec la demande de licence.

Ce certificat médical possède une validité expirant annuellement le trente septembre.

ALLEZ-VOUS FRANCE
Club des Supporters des Équipes de France d'Escrime

Club des supporters des équipes de France d'escrime Bulletin d'adhésion

- Supporters:
- Pouvoir acquérir l'équipement du Supporter à prix préférentiels.
 - Bénéficier de conditions préférentielles pour le prix des entrées aux compétitions.
 - Participer à des soirées entre supporters à plusieurs reprises dans l'année.
- Bleu-Blanc-Rouge.
- Recevoir le bulletin électronique du Supporter.
 - Accéder à la totalité du site Internet du Club des

J'adhère au Club des Supporters des équipes de France d'escrime pour l'année civile 2011.

Je choisis le T-shirt du Club de taille : S M L XL XXL

Je joins un chèque de 10€ (taux adulte), 8€ (taux -16 ans) à l'ordre du Club des Supporters.

Bulletin à renvoyer à l'attention de Denis CLAVEL, à l'adresse : Club des Supporters - Fédération Française d'Escrime Tour Galliéni II - 36 Avenue du Général de Gaulle - 93170 BAGNOLET

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail :

Adresse : Ville :

Code postal : Portable :

Tél. fixe : Je suis licencié FFE : Non Oui Club :

Achetez à un prix préférentiel de nombreux produits ou services.



avec les partenaires de votre ligue ou de votre club

Venez visiter notre site Internet www.escrime-ffe.fr



REMPLISSEZ VOS PREMIERES FORMALITES

Assurance Coupon à faire compléter, dater, signer et à remettre au club

Je soussigné(e) titulaire de la licence FFE N° déclare avoir été informé(e) des conditions de l'assurance GAN et reconnais avoir choisi en connaissance de cause parmi les différentes options d'assurance proposées, l'option d'assurance cochée ci-contre (voir détail des garanties au dos du mémento).

OPTION*	DE BASE	A	B
Enseignant			
Non enseignant			

24/24 protection totale**

** Cochez l'option d'assurance choisie. Voir au dos

Loi informatique et liberté

Chers assureurs, Nous envisageons de diffuser sur notre site internet le fichier des licenciés à la FFE. Ce fichier reprend des informations vous concernant à savoir exclusivement votre nom, prénom, date de naissance et n° de licence. La constitution de ce fichier revêt une importance primordiale pour la FFE car il facilite grandement la gestion des licences, tant pour les clubs que pour la fédération, mais aussi l'organisation des compétitions locales et nationales en fournissant aux organisateurs un moyen de vérification de la qualité de licence de chaque licencié. Conformément aux dispositions de l'art. 32 de la loi du 06/01/78 modifiée par la loi du 07/08/04, nous vous précisons que la responsabilité du traitement de ce fichier est consignée par la FFE, que la finalité poursuivie par ce traitement a été exposée ci-avant, que les réponses ont un caractère strictement facultatif, qu'il n'existe pas à votre égard de conséquence à un défaut de réponse, que les catégories des destinataires des données en question sont visées ci-dessus. Par ailleurs, aux termes de l'art. 32 de la loi du 06/01/78, « toute personne utilisatrice des réseaux électroniques doit être informée de manière claire et complète par le responsable du traitement ou son représentant : ■ de la finalité de toute action tendant à accéder par voie de transmission électronique à des informations stockées dans son équipement terminal de connexion, ou à inscrire, par la même voie, des informations dans son équipement terminal de connexion ■ des moyens dont elle dispose pour s'y opposer. » Vous avez donc la possibilité d'obtenir de notre part toutes les informations concernant le traitement des données et ses finalités. Nous vous recommandons de demander au responsable du traitement que soient, selon le cas, rectifiées, complétées, mises à jour, supprimées ou effacées les données à caractère personnel vous concernant dans l'hypothèse où elles seraient inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou si leur collecte, leur utilisation, leur communication ou leur conservation est interdite. En marge des traitements liés à la gestion fédérale des licences tels qu'ils sont exposés ci-dessus, nous souhaitons également pouvoir vous transmettre occasionnellement par SMS, e-mail ou courrier des informations liées au programme avantage de notre Carte Licence Electronique. Cela implique que nous communiquions vos coordonnées à un routeur en vue de la diffusion de ces informations. Il est précisé que les informations à caractère commercial émanant de nos partenaires sont systématiquement vérifiées et validées par nos soins conformément à la charte de bonne conduite diffusée au dos, et que par ailleurs nous nous engageons à vous contacter préalablement à toute diffusion afin de recueillir votre consentement à ce sujet. Nous espérons cependant pouvoir compter sur une large adhésion de votre part à ce projet compte tenu de l'importance que représente la possibilité de disposer de partenariats pour notre discipline, son évolution et la qualité de son organisation.

Date : _____ Signature : _____

Résumé des Garanties du Contrat d'Assurance FFEscrlime

Responsabilité civile

NATURE DES GARANTIES	NATURE DES DOMMAGES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE
RESPONSABILITE CIVILE	Dommages corporels, matériels et immatériels	9 000 000 € par sinistre	Neant
	dont dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € par sinistre	220 € par sinistre
DEFENSE PENALE RECOURS	Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par sinistre	600 € par sinistre
	Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives, Défense des intérêts civils devant les juridictions pénales	Frais à la charge de l'assureur (sauf répartition proportionnelle entre l'assureur et l'assuré en cas de dépassement du montant de garantie des dommages correspondants).	Neant
	Recours (préjudice supérieur à 300 €)	30 000 € par sinistre	neant

Individuelle Accident

NATURE DES GARANTIES	GARANTIES LICENCES		GARANTIES LICENCES MAITRES D'ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS		FRANCHISE
	Licence	Option A1 Plus (2,00 €/an)	Option B1 Plus (3,20 €/an)	Licence	
Décès (capital payable aux ayants droits de la victime)	15 000 € limités à 7 622 € pour les - 16 ans	36 000 € 2	60 000 € 2	31 500 €	neant
Incapacité permanente totale ou partielle	30 000 €	60 000 € 2	108 000 € 2	60 000 €	neant
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, rhésos, de transport, à concurrence des frais restés et venant en complément à défaut de tous les régimes obligatoires ou non	150 % du tarif de convention de la sécurité sociale	neant	neant	150 % du tarif de convention de la sécurité sociale	neant
Indemnités journalières (365 J. max.)	neant	20 € / J.	40 € / J.	neant	8 J.
Forfait hospitalier et technique	100%	neant	neant	100%	neant
Frais de Reconversion professionnelle	5000 € max.	neant	neant	neant	neant
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive IETS	4500 € maximum / sinistre	neant	neant	4500 € maximum / sinistre	neant
Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire	30 € / J. (365 J. maximum)	neant	neant	30 € / J. (365 J. maximum)	15 J.
Forfait dentaire/prothèses	100 € / dent (500 € maximum)	neant	neant	100 € / dent (500 € maximum)	neant
Forfait optique (bris de lunette/verre de lunettes de contact)	100 € / bris	neant	neant	100 € / bris	neant
Assistance rapatriement Convention MUTUALADE N°08/394. Tel:33-1.45.16.64.64	Rapatriement du corps en cas de décès- Transport sanitaire - frais Médicaux à l'étranger à concurrence de 6.000 € (en complément des régimes sociaux). - Attention aucune prestation ne sera prise en charge sans l'accord préalable de Mutualade.	neant	neant	neant	neant

Ce document n'est pas un contrat d'assurance et ne peut engager la compagnie GAN, la FFE ou March SA au delà du contrat auquel il se réfère.

Pour plus de détails, le contrat peut être consulté sur le site internet de la FFE. (1) Option à souscrire lors de la prise de licence en cours de saison (2) Montants ajoutés aux garanties de base

COMPAREZ et CHOISISSEZ VOS GARANTIES selon les options proposées dans les tableaux ci-dessus

Détachez, complétez, pliez et conservez ce document

1- Détachez la partie du haut

2- Pliez selon les lignes pour réduire le tout au format de votre carte de licence.

3- Glissez ce document dans l'étui porte-carte, à côté de votre carte.